

5. Selon la politique de Radio-Canada touchant la distribution du temps-réseau gratuit pour les émissions à caractère politique, politique agréée par tous les partis, 40% du temps disponible était réservé au parti au pouvoir et la répartition du reste a fait l'objet d'une entente entre les partis. La distribution des tranches de temps aux réseaux de télévision et de radio, de langue anglaise et de langue française, fut la suivante:

	TV	RADIO
Parti libéral	6	12
Parti conservateur-progressiste	5	10
Crédit social	1	2
Ralliement créditiste	1	2
Nouveau parti démocratique	3	6
Total	16 tranches	32 tranches

En plus du temps-réseau, les stations de Radio-Canada ont fourni des tranches de temps gratuit aux partis politiques actifs dans les régions qu'elles desservent. Les partis se sont entendus entre eux sur la répartition de ces temps.

6. La Société Radio-Canada a rédigé un rapport pour le Conseil de la Radio-Télévision canadienne conformément à la circulaire n° 149 du CRTC, datée le 16 mai 1968.

#### QUÉBEC—L'ACCORD CONCERNANT LE REBOISEMENT

##### Question n° 1022—M. Lambert:

Est-ce qu'une entente a été signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec concernant des programmes de reboisement auxquels participeraient les assistés sociaux et, dans l'affirmative, a) est-ce que la date du début de ces programmes a été fixée, b) dans quelle partie de la province seront-ils exécutés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural): Oui. a) Octobre 1968; b) Dans diverses parties des neuf comtés de l'est de la province, situés dans la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine.

#### LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS—LES DÉMISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

##### Question n° 1031—M. Schumacher:

1. Combien de membres du conseil provisoire de la Compagnie des jeunes Canadiens ont démissionné depuis sa création?

2. Quels sont leurs noms et pour quels motifs ont-ils démissionné?

3. Le gouvernement a-t-il établi un conseil permanent de la Compagnie des jeunes Canadiens et sinon, pourquoi et quand se propose-t-il de le faire?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. 12.

2. M. Alan Clarke; M. Duncan Edmands; M. Richard Thompson; M. Lloyd Shaw; M. Normand Asselin; M<sup>lle</sup> Juanita Westmoreland; M. Arthur Pape; M. Rodolphe Lafresnaye; M. William Rompkey; M. Marc Lalonde; M. Roger Tessier; M. Gordon Selman.

A cause du caractère confidentiel des lettres de démission il revient aux intéressés d'indiquer les raisons de leur démission. La Compagnie sera heureuse de fournir, sur demande, les adresses de ces personnes.

3. Non. Des débats ont eu lieu au sujet de cette question d'un conseil permanent et, d'après le programme de la Compagnie, il est à espérer que les dispositions nécessaires seront prises, dans ce sens, cette année.

#### \*COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE SUR LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

##### Question n° 1041—L'hon. M. Dinsdale:

1. Quels sont le nom et l'adresse des personnes chargées de participer à la première étape des travaux de l'équipe spécialisée sur la télévision éducative?

2. Quelles fonctions remplissent ces personnes au sein de l'équipe spécialisée?

3. L'équipe spécialisée comprend-elle des représentants provinciaux et les provinces seront-elles toutes consultées?

4. Quel est le calendrier des travaux de l'équipe spécialisée sur la télévision éducative? Quand au juste doit se terminer la «première étape» des travaux?

5. Doit-on présenter une mesure législative destinée à créer un organisme canadien de radiodiffusion éducative avant que soit déposé le rapport de l'équipe spécialisée sur la télévision éducative?

[Français]

##### L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

1. M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État, Ottawa, président; M. Gilles Bergeron, ministère des Postes, Ottawa; M. D. S. Thorson, Ottawa; M. Michael Pitfield, Bureau du Conseil privé, Ottawa, secrétaire; M. George Miedzinski, C.R.T.C., Ottawa, chef de l'équipe spécialisée.

2. L'équipe spécialisée doit étudier tous les aspects de cette question afin d'aider le gouvernement à remplir l'engagement qu'il a pris de faciliter le développement d'installations adéquates de radiodiffusion pour répondre aux exigences des provinces en ce qui a trait à l'émission de programmes éducatifs.

3. a) Non. b) Oui.

4 et 5. Le gouvernement a l'intention de présenter une loi durant la présente session. Le programme de recherches et de travaux de l'équipe spécialisée se poursuivra confor-